



St-Cergue, le 16 mai 2013

PREAVIS MUNICIPAL No 10/2013

Concernant une demande de crédit de CHF 60'000.- pour l'étude et la réalisation d'un PPA pour une zone artisanale forestière

Déléguée municipale : Mme Cornélia Gallay

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

But

Le présent préavis a pour but d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude d'un Plan partiel d'affectation (PPA) pour la création d'une zone artisanale forestière.

Exposé des motifs

L'unique zone artisanale de St-Cergue à Crévaz Tzévaux date de 1986. Elle a vite été totalement occupée. Depuis plusieurs années un cruel manque de place s'y fait ressentir. Certaines entreprises et plusieurs privés avaient reçu l'autorisation dans les années 1990 d'entreposer du bois le long du chemin menant à la décharge En Bournessaint et du matériel sur le haut de la décharge. Avec le temps les activités ont augmenté dans cette zone, créant des nuisances. Celles-ci n'étant pas compatibles avec les habitations à proximité, la Municipalité a étudié la possibilité de la création d'une deuxième zone artisanale éloignée des habitations, avec le soutien du canton.

Avec la fermeture et la remise en forêt de la décharge, le Canton exige que toute la zone de dépôts en forêt soit supprimée.

Pour ces différentes raisons la Municipalité a entamé ces démarches.

Suite à une étude de faisabilité, un site avait été retenu au lieu-dit du Corps de Garde, en contrebas de la route de Guinfard. Cette zone, en forêt, est destinée aux activités forestières.

Le but de l'étude est de justifier les besoins et de coordonner les activités forestières et celles compatibles avec une localisation en forêt.

L'élaboration du PPA doit être faite par un bureau d'urbanisme.

Un premier devis situe le coût des honoraires du PPA à CHF 50'000.00, auquel est ajouté un montant divers et imprévus.

Ces montants se décomposent comme suit :

Honoraires d'urbanistes	CHF 45'000.00
Honoraires de géomètre	CHF 5'000.00
Divers et imprévus (Emoluments, procédure, imprévus, etc.)	CHF 10'000.00
Total TTC	CHF 60'000.00

Parallèlement, la Municipalité étudie les possibilités pour trouver des zones de dépôt de matériel et de véhicules des entreprises locales non-forestières. Le but principal est de trouver des solutions à St-Cergue, afin d'éviter des déplacements inutiles et afin de garder nos entreprises sur place. Conformément au plan directeur cantonal qui autorisera principalement des zones artisanales intercommunales, une étude avec les autres communes de la ligne du NStCM est en cours.

Financement

Le coût des travaux sera financé par la trésorerie courante.
Il sera amorti en une année.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis de la Municipalité No 10.2013

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.00 pour l'étude et la réalisation d'un PPA pour une zone artisanale forestière**
- **d'amortir en une fois par la trésorerie courante**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 21 mai 2013

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  T. Magnenat



La Secrétaire  E. Vol

Commune de Saint-Cergue